

Les éco-activités en Île-de-France : une filière innovante, un fort potentiel de développement

Le renforcement de la législation environnementale, l'aspiration de notre société à une amélioration de la qualité de la vie, la diffusion du concept de développement durable ouvrent de larges perspectives aux activités économiques liées à l'environnement.

En plein essor, ces activités offrent des opportunités pour l'économie régionale et le développement local. Devant la difficulté à cerner ces activités, l'émergence de nouveaux marchés, la multiplication des projets d'écopôle, l'IAURIF a demandé à Ecodev de réaliser une étude sur les éco-industries en Île-de-France, puis organisé un débat entre entreprises et acteurs institutionnels.

Un ensemble d'activités complexe et hétérogène

On désigne par éco-industries, l'ensemble des entreprises produisant des biens et services capables de mesurer, d'empêcher, de limiter ou de corriger les dégâts occasionnés à l'environnement, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Ceci inclut les technologies, les produits et services "propres" qui réduisent le risque environnemental et minimisent l'utilisation des ressources.

Cette définition, retenue par l'OCDE, regroupe une grande diversité d'entreprises, tant industrielles que tertiaires, mettant en place une écotechnologie ou produisant des biens et services ayant un impact positif sur l'environnement. Par ailleurs, la filière des éco-industries est composée d'entreprises pour lesquelles l'éco-activité est centrale et d'autres dont elle n'est pas le cœur de métier (équipementiers de l'industrie par exemple). Au salon Pollutec 2003, un tiers des entreprises seulement était constitué de spécialistes de l'environnement. De plus, le champ d'activité couvert dépasse les classifications habituelles en termes de secteur d'activité économique.

Les éco-industries peuvent être regroupées au sein de sous-filières, dont les principales sont l'eau, les déchets, l'air, les énergies, le bruit, les sols. Au sein de ces pôles, différents types d'entreprises se côtoient : grands prestataires de services, sociétés de conseil, d'audit, ingénieristes, collecteurs-récupérateurs, fabricants et distributeurs d'équipements et d'appareils de mesure...

Une filière bien implantée en Île-de-France

Les activités économiques liées à l'environnement ont pris une place croissante dans l'économie francilienne, dépassant largement leurs fonctions classiques d'accompagnement du fonctionnement d'une grande métropole.

Le volume d'emplois directs des éco-industries est estimé entre 45 000 et 50 000 emplois salariés¹ en Île-de-France. Les activités de récupération, d'enlèvement et traitement des déchets et celles de traitement et distribution de l'eau sont les deux principaux pôles d'emploi. Au niveau national, la filière réalise un chiffre d'affaires de 27 milliards d'euros², soit 1 % du PIB.

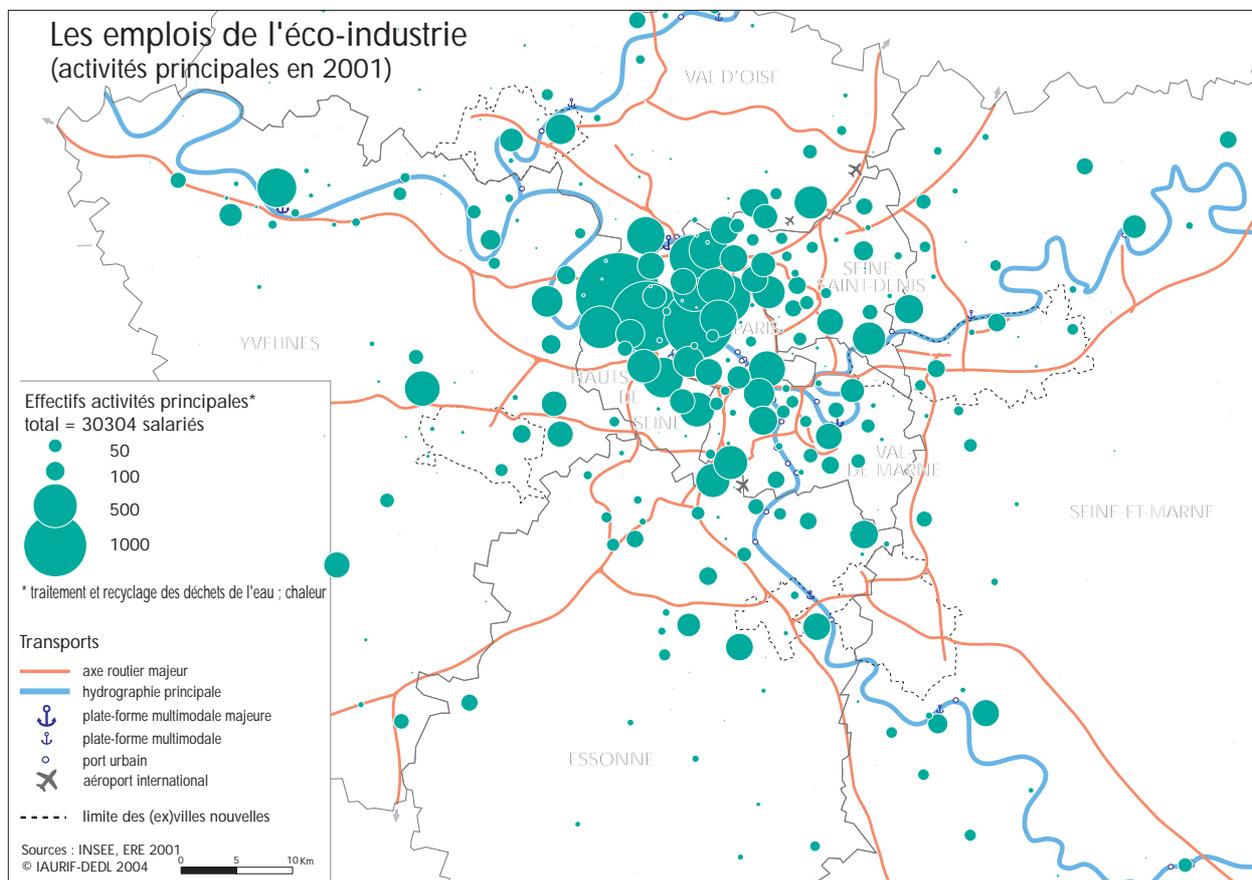
Le tissu régional d'entreprises éco-industrielles est diversifié : nombreux sièges sociaux de grands groupes et pôles de Recherche et Développement publics ou privés, filiales internationales de distribution et commercialisation des éco-produits (sans qu'il y ait nécessairement d'unité de production régionale ou nationale), bureaux d'études, d'audit, de management environnemental et d'ingénierie, tissu de PME-PMI souvent spécialisées sur des marchés de niche. Une grande dispersion géographique des éco-activités coexiste avec des secteurs de regroupement plus ou moins marqués et structurés, le long de la Seine et en Seine-Saint-Denis. Historiquement, cette géographie correspond à deux logiques :

- la nécessité de se situer à proximité des gisements de déchets collectés

(1) Fourchette établie à partir des chiffres ERE 2001.

(2) Note de conjoncture - 1er semestre 2003 - du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Les éco-activités en Île-de-France :
une filière innovante, un fort
potentiel de développement



(ordures ménagères, papiers, fer-
railles) ; cela explique la forte repré-
sentation des activités de récupé-
ration en première couronne,
notamment en Seine-Saint-Denis ;
- la recherche de sites plus éloignés de
l'urbanisation et/ou bien desservis
par les axes de communication, pour
les activités les plus lourdes, consom-
matrices d'espace et, du moins à l'ori-
gine, génératrices de nuisances ou de
risques ; c'est le cas du Mantois ou
du secteur de Montereau.

Une structuration par grands pôles, des marchés complexes

Les grands groupes, certains de noti-
riété mondiale, présentent une offre
globale de services et sont souvent
présents sur plusieurs pôles (déchets,

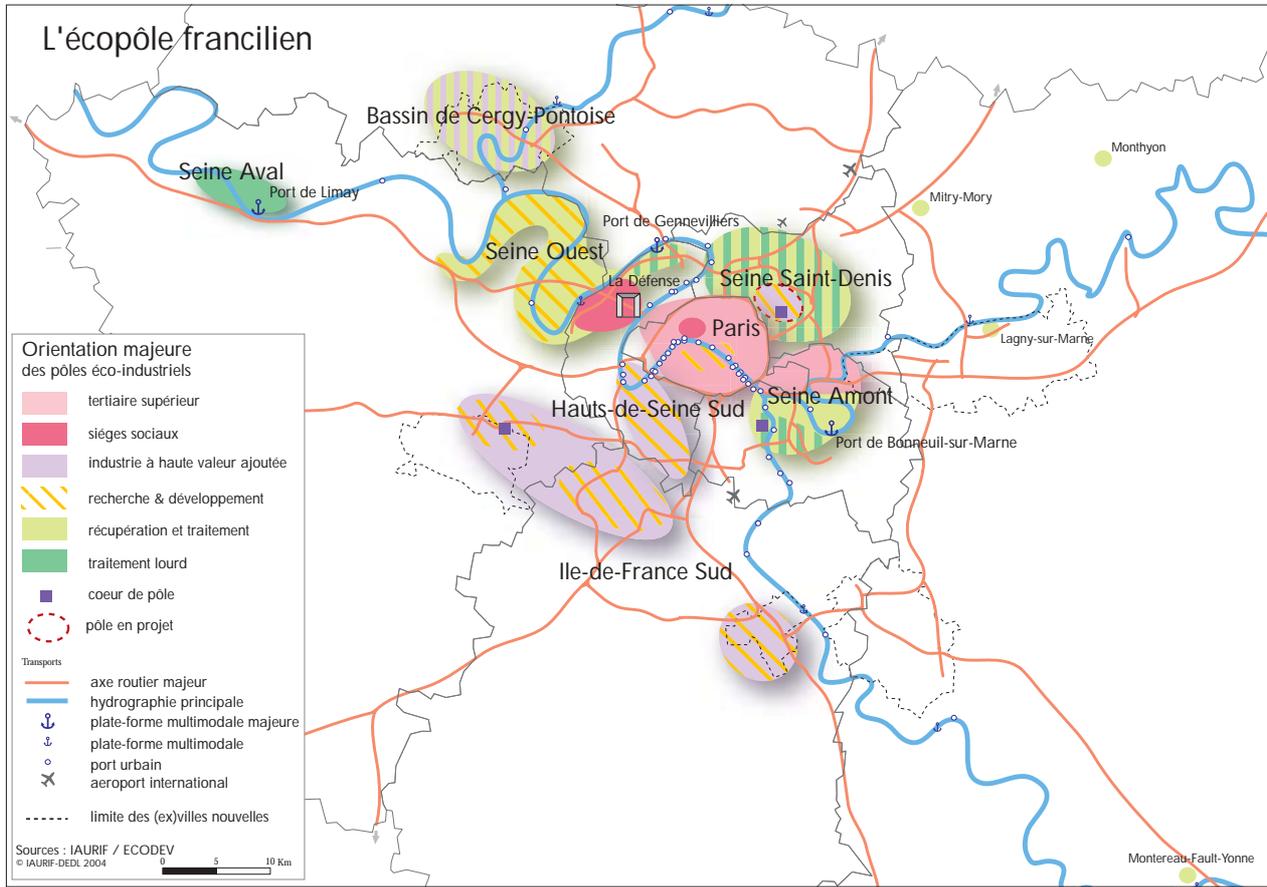
eau, assainissement, équipements). Ils
possèdent également des filiales allant
de la grande entreprise à des PME
plus spécialisées au sein de chaque
pôle d'activité. Ils sont fréquemment
leaders sur les différents marchés. Ces
grands prestataires coexistent avec un
large tissu de PME spécialisées sur
des marchés de niche.

Les débouchés des éco-industries
sont, en premier lieu, liés à la satis-
faction de besoins collectifs (collecte
et traitement des différentes catégo-
ries de déchets, approvisionnement
en eau et énergie, assainissement...).
Les collectivités et organismes publics
constituent ainsi, en moyenne, 45 %
à 50 % de la clientèle des éco-indus-
tries. Le second segment de clientèle
est constitué des entreprises tertiaires
et industrielles. L'exportation est un
débouché pour de nombreuses entre-

prises, grands groupes, mais égale-
ment petites entreprises spécialisées,
et représente 15 % à 20 % de l'acti-
vité en moyenne, avec des taux nette-
ment plus élevés pour certaines
entreprises.

Généralement, plusieurs types d'éco-
activité se succèdent pour traiter la
demande d'un client. Par exemple,
une phase d'ingénierie précède la
dépollution d'un site, qui est elle-
même suivie du transport des déchets
collectés dans un centre de traite-
ment. Bien souvent, les lieux de valo-
risation des déchets collectés sont
extérieurs à la région. L'ensemble de
la chaîne d'activité est rarement effec-
tué par un même acteur ; les liens
amont-aval s'avèrent particulière-
ment peu transparents et peuvent
dépasser le cadre de la filière (exem-
ple : liens avec les entreprises du
BTP) et les limites géographiques de

Les éco-activités en Île-de-France :
une filière innovante, un fort
potentiel de développement



l'Île-de-France. Dans ce contexte, la fonction d'ensemblier des grands groupes et des entreprises d'ingénierie, de conception d'installations, d'assemblages de matériels de diverses origines est stratégique pour la filière.

Plusieurs moteurs de développement

Les activités liées à l'environnement se sont nettement développées au cours des dernières années, de l'ordre d'un quart d'emplois supplémentaires en Île-de-France pour les entreprises dont l'activité principale est éco-industrielle.

Plusieurs éléments laissent présager un rythme de développement soutenu :

- la réglementation : les réglementa-

tions nationales et européennes (pollution atmosphérique et de l'eau, déchets, risques majeurs...) en matière d'environnement ont un large impact sur le marché des éco-industries.

La prochaine directive sur les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), qui impose, à partir de 2006, un taux de valorisation de 75 % pour les équipements informatiques et audiovisuels, ouvre un large marché, notamment en Île-de-France ;

- la commande publique : des organismes comme le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) ou le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ont un effet d'entraînement majeur sur les activités et les recherches dans ce domaine. Les dispositifs régionaux (qualité de

l'eau, assainissement, prévention des risques...) et les plans départementaux (gestion des déchets des bâtiments) ou locaux (plan de lutte contre le bruit) favorisent la réalisation d'opérations de prévention et de protection et alimentent le marché des éco-industries ;

- les principes de développement durable : impulsé par l'Europe, le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques commence à être traduit dans les politiques françaises et leur application. De plus en plus de collectivités locales doublent leurs documents d'urbanisme par des Agendas 21 (presque tous les départements franciliens et la Région). Les entreprises se font éco-certifier. Le conseil régional veut faire de l'Île-de-France la première éco-région d'Europe.

• les innovations technologiques : le champ des éco-entreprises n'est pas figé et ne cesse de se diversifier. Au départ axées sur la réparation des dommages causés à l'environnement, les éco-industries s'orientent vers la prévention (prévention des risques, évolution en amont des process, réduction des consommations d'eau, d'emballages, d'énergie, mise en œuvre d'énergies alternatives...). Les entreprises tendent à développer une approche à la fois intégrée et de plus en plus « prospective », par la systématisation des analyses, des audits, la modélisation des phénomènes étudiés, la prise en considération des impacts territoriaux et socio-économiques à moyen et long termes et une certaine anticipation de la réglementation. Ces innovations sont souvent portées par des PME obligées d'être très innovantes pour se situer sur des marchés non occupés par les grands groupes.

Le territoire, un élément fédérateur

Certaines villes ou certains groupements intercommunaux ont adopté une stratégie d'aménagement et de promotion économique fondée sur l'accueil d'entreprises liées à l'environnement, à sa protection, à la prévention et au traitement des pollutions. Les initiatives européennes se multiplient depuis quelques années pour organiser la filière, comme en Allemagne, où les expériences sont très avancées, ou en Italie (*Parco ambientale* à Turin). En France, quelques projets sont bien aboutis, comme le pôle des éco-industries à Alès, le technopôle de l'environnement à Aix-en-Provence. En Île-de-France, les projets de pôles dédiés, d'écoparcs, d'écocités se multiplient, mais aucun n'a vraiment « décollé » (Bobigny, La Courneuve, Montreuil,

pôles de recherche Île-de-France sud, cité de l'eau à Colombes).

L'échelle locale apparaît pourtant fondamentale pour :

- soutenir la demande en éco-activités par une approche territoriale de développement durable ;
- développer l'intelligence économique (anticipation sur la réglementation, les technologies) indispensable au développement des filières innovantes ;

- assurer un maillage entre les différents acteurs (recherche, entreprises, institutions) et conforter les démarches partenariales, notamment entre la recherche publique et privée ;
- trouver des applications concrètes et innovantes aux développements scientifiques.

Au niveau des entreprises, une offre localement structurée (écopôle...) favorise une offre diversifiée pour les clients finaux, densifie les échanges

Une démarche territoriale intégrée : le pôle des éco-industries d'Alès (Gard)

La constitution du pôle des éco-industries représente un élément fédérateur pour la revitalisation du bassin d'Alès et a permis d'élaborer une offre complète d'activités liées à l'environnement. Le projet a comporté deux volets :

- développement économique du site : valorisation des capacités de recherche et d'innovation autour de l'école nationale supérieure des mines et de ses laboratoires, structuration d'un réseau de PME innovantes dans les domaines de l'environnement, animation d'un tissu de sous-traitance industrielle (mécanique, chaudronnerie, électronique, chimie) ;
- élaboration d'une gamme de structures d'accueil adaptées pour les différents acteurs : existence d'un parc industriel scientifique et technique, d'un incubateur de projets technologiques, de pépinières d'entreprises, de zones d'activité.

Ce pôle regroupe aujourd'hui une trentaine d'entreprises, dont un tiers ont été créées ou installées depuis moins de trois ans, employant au total près de 300 personnes. L'existence d'un centre de ressources et d'une équipe permanente d'animation concourt largement à la montée en régime du pôle, à sa promotion et au développement de synergies effectives entre les entreprises.

Un projet territorial fondé sur l'innovation technologique : la cité de l'eau à Colombes

La réhabilitation d'un bâtiment historique du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) en « cité de l'eau » viendra enrichir le pôle d'éco-activité de Colombes déjà existant, autour d'une station d'épuration ultra-moderne (mise en service en 1998) et du CRITER, centre de R&D du SIAAP sur les techniques d'épuration et d'entreprises de la filière.

La cité de l'eau, dont la mise en service est prévue pour 2006, proposera une offre de formation professionnelle continue aux métiers du traitement de l'eau, en premier lieu aux personnels du SIAAP, mais également à d'autres publics diversifiés (personnels d'autres entreprises, associations, élus, étudiants en partenariat avec les universités ou écoles d'ingénieurs). Le site disposera d'une halle technologique avec des outils pédagogiques et de démonstration. S'y ajoute un volet documentation important, en partenariat avec le centre de l'OIE de Limoges (Organisation internationale de l'eau), d'échanges et conférences ou congrès (salle de 250 places).

Ce projet permettra ainsi la création d'un pôle d'information ouvert à un large public, le développement de compétences technologiques dans le domaine de l'eau et fera du territoire une véritable vitrine technologique.

entre éco-industriels, permet de mutualiser les coûts ou encore d'organiser des visites de sites qui constituent un levier fort pour les échanges internationaux.

Les difficultés d'intégration urbaine et de cohabitation avec leur environnement touchent les activités productives de la filière, particulièrement les activités liées au traitement et à la récupération des déchets, et peuvent bloquer les projets de développement. Certains grands sites à caractère « d'industrie lourde » (unités d'incinération ou usines de traitement de déchets dangereux) ont suscité bien des polémiques. Tout risque n'est pas écarté, mais des efforts importants ont été accomplis et se poursuivent. La meilleure maîtrise des flux de transports constitue un enjeu majeur. Dans tous les cas, des démarches concertées de suivi et de prévention des risques ainsi qu'une information précise et objective sur l'activité sont nécessaires pour accompagner les projets d'implantation. En petite couronne, les difficultés d'extension des PME-PMI de la filière, quelle que soit l'activité, ont été fréquemment soulignées, rejoignant des problématiques courantes et récurrentes : rareté du foncier disponible, problèmes d'accessibilité, modestie de l'offre immobilière récente ou neuve...

Une période charnière pour le devenir de la filière

D'ici cinq à six ans, le marché va véritablement « exploser » à l'échelle européenne par l'intensification des besoins, la pression de l'opinion publique, les enjeux de santé publique, le renforcement de la réglementation, les engagements internationaux, l'évolution du prix du pétrole. De nouveaux domaines s'ouvrent et se développent, portés par la remarquable capacité d'adaptation des entreprises éco-industrielles :

- Les filières en émergence : dépollution (D3E, déchets du BTP, sols), haute qualité environnementale (HQE), énergies renouvelables (éolien, solaire, bois, méthanisation, réseaux de chaleur). Concernant le potentiel des seules énergies renouvelables, l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies (ARENE) indique des capacités de création d'emplois très importantes : 1,9 millions d'emplois à l'échelle de l'Europe (des Quinze), dont 135 000 en France (30 000 dans l'éolien, 20 000 dans la biomasse...).

- Des champs plus exploratoires : nouvelles approches de la maîtrise de l'eau (ex : récupération des eaux pluviales), démarches d'écoconception et de recyclabilité, technologies propres qui modifient le principe

même de fabrication, lutte contre la pollution intérieure (habitat, équipement, transports), pile à combustible, transports propres, génie écologique. Excepté dans le domaine de l'eau, de l'air et de la géothermie, l'Île-de-France paraît peu avancée sur ces thématiques nouvelles. D'autres régions françaises semblent avoir évolué plus rapidement dans la mise en valeur de leurs ressources et de leurs compétences (par exemple en matière solaire, de HQE : l'Alsace, Rhône-Alpes, la région PACA...) ainsi que d'autres pays comme l'Allemagne, la Suisse, le Danemark, les Pays-Bas et l'Espagne. Or, beaucoup d'ingrédients sont réunis en Île-de-France pour réussir de nouveaux développements : la capacité de recherche, l'offre industrielle et, surtout, l'ampleur des enjeux pour la région-métropole.

Trois axes de réflexion pour valoriser les éco-activités

Les entretiens auprès des entreprises, les réflexions convergentes de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF), de l'Agence régionale de développement (ARD), de la Direction régionale de l'industrie, de la

Bilan du positionnement de la filière en Île-de-France

Points forts

- Performance des pôles eau et air à l'échelle mondiale et des activités de géothermie, chauffage urbain (réseaux de chaleur), mesure et process de contrôle
- Densité du tissu d'entreprises et centres de décision
- Capacité d'innovation et compétences pointues
- Offre appréciable en matière de R&D

Points faibles

- Dispersion de la filière et faible lisibilité
- Sensibilité conjoncturelle
- Coût élevé de certains investissements environnementaux
- Impact encore limité ou inégal des secteurs émergents (haute qualité environnementale, énergie solaire, biogaz, biomasse, sous-sols/nappes...)
- Difficulté à trouver des sites adaptés et persistance d'images négatives

Les éco-activités en Île-de-France :
une filière innovante, un fort
potentiel de développement

recherche et de l'environnement (DRIRE) et des chambres consulaires permettent de dégager trois axes de réflexion :

1. Promouvoir la filière : identification et promotion des entreprises et des métiers, appui des initiatives de développement à l'international. Optimiser l'impact et la lisibilité des politiques régionales en matière environnementale (eau, énergies renouvelables, air, bruit, dépollution des sites, transports alternatifs...).

2. Valoriser les compétences et appuyer l'innovation : apporter des améliorations ciblées à l'offre de formation (adapter et enrichir le dispositif actuel), mettre en place des incitations spécifiques pour l'innovation dans la filière (PME et sous-traitants). Inciter à la mise aux normes et à la modernisation des activités de récupération (produits ferreux et non ferreux) et accompagner la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), en collaboration avec la DRIRE et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Faciliter la création d'activités et d'éco-entreprises (recherche de financements, de partenariats, études de marché et de faisabilité, acquisition de brevets...), développer la fonction d'intelligence économique.

3. Appuyer les projets territoriaux et la création d'un réseau francilien : élaborer un schéma de cohérence régionale pour les pôles d'éco-activités, apporter un appui renforcé aux projets territoriaux structurants et innovants, fédérer les pôles de recherche sur l'environnement et les énergies pour gagner en capacité et en performance, engager la constitution d'un véritable réseau francilien des activités liées à l'environnement : structures publiques, activités de R&D, fédérations professionnelles, entreprises.

Dès à présent, des acteurs régionaux ont engagé des démarches pour valoriser la filière, comme la constitution d'un annuaire à l'initiative de la DRIRE, la réalisation d'une plaquette de promotion par l'ARD pour le prochain salon Pollutec ou encore le projet de convention d'affaires du conseil régional d'Île-de-France.

LIAURIF remercie les entreprises qui ont accepté de participer à l'étude, les membres du comité de pilotage de l'étude, ainsi que les intervenants de la table-ronde «Les éco-industries en Île-de-France, quelles perspectives pour l'économie régionale et le développement local», qui s'est déroulée en ses murs le 14 mai 2004.

Pour en savoir plus :
Les éco-activités en Île-de-France,
IAURIF, juillet 2004.